

La présente offre de financement participatif n'a ni été vérifiée ni approuvée ni par l'autorité des services et marchés financiers (FSMA), ni par l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF).
 L'adéquation de votre expérience et de vos connaissances en la matière n'a pas nécessairement été évaluée avant que l'accès à cet investissement vous ait été accordé.
 En effectuant cet investissement, vous en assumez pleinement les risques, y compris le risque de perte totale ou partielle du capital investi.

AVERTISSEMENT SUR LES RISQUES

Investir dans le présent projet de financement participatif comporte des risques, y compris le risque de perte totale ou partielle du capital investi. Votre investissement n'est pas couvert par les systèmes de garantie des dépôts établis conformément à la directive 2014/49/UE du Parlement européen et du Conseil (1). Votre investissement n'est pas non plus couvert par les systèmes d'indemnisation des investisseurs établis conformément à la directive 97/9/CE du Parlement européen et du Conseil (2).
 Le retour sur investissement n'est pas garanti.
 Ceci n'est pas un produit d'épargne, et nous vous conseillons de ne pas investir plus de 10 % de votre patrimoine net dans des projets de financement participatif.
 Vous pourriez ne pas être en mesure de vendre les instruments d'investissement au moment où vous le souhaitez. Si vous êtes en mesure de les vendre, vous risquez néanmoins de subir des pertes.

(¹) Directive 2014/49/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 relative aux systèmes de garantie des dépôts (JO L 173 du 12.6.2014, p. 149).
 (²) Directive 97/9/CE du Parlement européen et du Conseil du 3 mars 1997 relative aux systèmes d'indemnisation des investisseurs (JO L 84 du 26.3.1997, p. 22).

Délai de réflexion précontractuel pour les investisseurs non avertis


Les investisseurs non avertis bénéficient d'un délai de réflexion au cours duquel ils peuvent, à tout moment, retirer leur offre d'investissement ou leur manifestation d'intérêt pour l'offre de financement participatif sans justification ni encourir de pénalité. Le délai de réflexion commence à courir au moment où l'investisseur potentiel non averti fait une offre d'investissement ou manifeste son intérêt, et expire après quatre jours calendaires.

Pour exercer leur droit de retirer leur offre d'investissement ou leur manifestation d'intérêt pour l'offre de financement participatif dans un délai de quatre jours calendaires, les investisseurs non avertis doivent adresser un courrier électronique à ECCO NOVA en faisant état, de manière non-équivoque et sans justification, de leur volonté de se rétracter, à l'adresse électronique suivante : invest@econova.com. La confirmation de leur retrait leur sera communiquée dans les 48 heures et leur investissement ainsi que les éventuels frais de souscription leur seront restitués dans les plus brefs délais sur le compte bancaire à partir duquel leur investissement nous est parvenu.

APERÇU DE L'OFFRE DE FINANCEMENT PARTICIPATIF

Identifiant de l'offre	6994001IY11HJC390C73 FCM25042
Porteur de projet et nom du projet	Porteur de projet : STRAK PROJECT Nom du projet : STRAK PROJECT
Type d'offre et type d'instruments	Obligations qui passent par l'entité ad hoc Ecco Nova Finance, dont le sous-jacent est un instrument de dette
Montant cible	Le seuil de réussite de la campagne est de 400.000 € et le montant maximum à lever est de 600.000 €
Date limite	La date de clôture de l'offre est fixée au 25/06/2026 à 23h59, avec une extension possible jusqu'au 09/07/2026 à 23h59

PARTIE A – INFORMATIONS SUR LE(S) PORTEUR(S) DE PROJET ET SUR LE PROJET DE FINANCEMENT PARTICIPATIF

a)	Porteur de projet et projet de financement participatif	
		
	Identité	Dénomination légale du porteur de projet : STRAK PROJECT SRL Pays d'origine/d'enregistrement : Belgique Numéro d'enregistrement : 0806.055.053
	Forme juridique	Société à responsabilité limitée
	Coordonnées	Site web : https://strakbv.be/ Adresse du siège statutaire : Oostkade 17 /001, 9060 ZELZATE Adresse électronique : info@strakbv.be

	Numéro de téléphone : 050 69 96 90																																			
Propriété	Ignace Schelstrate détient 100% des parts de : <ul style="list-style-type: none"> - STRAK PROJECT SRL, Porteur de projet ; - STRAK CONTEMPORARY AND MODERN BUILDING, codébiteur. 																																			
Direction	Nom	Numéro d'entreprise	Qualité	Représentant permanent																																
	Keizer en Koning SRL	0785.863.019	Administrateur	Ignace Schelstraete																																
b)	<p>Responsabilité des informations fournies dans la présente fiche d'informations clés sur l'investissement</p> <p>Ignace Schelstraete déclare qu'à sa connaissance, aucune information n'a été omise ni n'est manifestement trompeuse ou inexacte. Le porteur de projet est responsable de l'élaboration de la présente fiche d'informations clés sur l'investissement.</p> <p>Ignace Schelstraete a fourni à Ecco Nova des informations sur le projet et le porteur de projet.</p> <p>La déclaration de Ignace Schelstraete, par laquelle il assume la responsabilité des informations figurant dans la présente fiche d'informations clés sur l'investissement au titre de l'article 23, paragraphe 9, du règlement (UE) 2020/1503 du Parlement européen et du Conseil* (3), est jointe en annexe II.</p>																																			
c)	<p>Principales activités du porteur de projet, produits ou services proposés par le porteur de projet</p> <p>STRAK PROJECT SRL est une société de promotion immobilière créée en 2008 et détenue à 100 % par Ignace Schelstraete.</p> <p>La société est active dans le développement de projets immobiliers résidentiels, principalement des immeubles à appartements de petite et moyenne taille. Les projets développés par STRAK PROJECT sont généralement situés en Flandre orientale, à proximité de Zelzate, où la société dispose d'un ancrage local important.</p> <p>Depuis sa création, STRAK PROJECT a réalisé environ 14 projets immobiliers, dont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La résidence Bottega – 18 appartements et un rez commercial à Zelzate. - La résidence Carpinus – 10 appartements à Wachtebeke. - La résidence East View – 7 appartements à Zelzate. 																																			
d)	<p>Hyperlien vers les états financiers les plus récents du porteur de projet</p> <p>STRAK PROJECT SRL : comptes annuels au 31/12/24 (LIEN) et situation comptable (provisoire) au 31/12/25 (LIEN)</p>																																			
e)	<p>Chiffres et ratios financiers clés du porteur de projet au cours des trois dernières années</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th>31/12/23</th> <th>31/12/24</th> <th>31/12/25 (provisoire)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>i) Chiffre d'affaires</td> <td>2.468.884 €</td> <td>3.038.146 €</td> <td>3.805.369 €</td> </tr> <tr> <td>ii) Résultat net annuel</td> <td>104.697 €</td> <td>10.296 €</td> <td>600.904 € (avant impôt)</td> </tr> <tr> <td>iii) Actif total</td> <td>4.649.036 €</td> <td>5.237.350 €</td> <td>5.959.393 €</td> </tr> <tr> <td>iv) Marge bénéficiaire brute & d'exploitation (EBITDA).</td> <td>262.047 €</td> <td>254.055 €</td> <td>829.446 €</td> </tr> <tr> <td>v) Capitaux propres (CP), endettement et ratio de solvabilité (CP / Passif)</td> <td>CP : 985.993 € Endettement : 3.663.043 € Ratio de solvabilité : 21%</td> <td>CP : 996.289 € Endettement : 4.241.061 € Ratio de solvabilité : 19%</td> <td>CP : 1.596.890 € Endettement : 4.362.503 € Ratio de solvabilité : 27%</td> </tr> <tr> <td>vi) Liquidité (actifs circulants / dettes à moins d'un an hors comptes courants associés)</td> <td>456%</td> <td>172%</td> <td>150%</td> </tr> <tr> <td>vii) Rendement des capitaux propres</td> <td>10,6%</td> <td>1%</td> <td>28% (estimation)</td> </tr> </tbody> </table>					31/12/23	31/12/24	31/12/25 (provisoire)	i) Chiffre d'affaires	2.468.884 €	3.038.146 €	3.805.369 €	ii) Résultat net annuel	104.697 €	10.296 €	600.904 € (avant impôt)	iii) Actif total	4.649.036 €	5.237.350 €	5.959.393 €	iv) Marge bénéficiaire brute & d'exploitation (EBITDA).	262.047 €	254.055 €	829.446 €	v) Capitaux propres (CP), endettement et ratio de solvabilité (CP / Passif)	CP : 985.993 € Endettement : 3.663.043 € Ratio de solvabilité : 21%	CP : 996.289 € Endettement : 4.241.061 € Ratio de solvabilité : 19%	CP : 1.596.890 € Endettement : 4.362.503 € Ratio de solvabilité : 27%	vi) Liquidité (actifs circulants / dettes à moins d'un an hors comptes courants associés)	456%	172%	150%	vii) Rendement des capitaux propres	10,6%	1%	28% (estimation)
	31/12/23	31/12/24	31/12/25 (provisoire)																																	
i) Chiffre d'affaires	2.468.884 €	3.038.146 €	3.805.369 €																																	
ii) Résultat net annuel	104.697 €	10.296 €	600.904 € (avant impôt)																																	
iii) Actif total	4.649.036 €	5.237.350 €	5.959.393 €																																	
iv) Marge bénéficiaire brute & d'exploitation (EBITDA).	262.047 €	254.055 €	829.446 €																																	
v) Capitaux propres (CP), endettement et ratio de solvabilité (CP / Passif)	CP : 985.993 € Endettement : 3.663.043 € Ratio de solvabilité : 21%	CP : 996.289 € Endettement : 4.241.061 € Ratio de solvabilité : 19%	CP : 1.596.890 € Endettement : 4.362.503 € Ratio de solvabilité : 27%																																	
vi) Liquidité (actifs circulants / dettes à moins d'un an hors comptes courants associés)	456%	172%	150%																																	
vii) Rendement des capitaux propres	10,6%	1%	28% (estimation)																																	

f) Description du projet de financement participatif, notamment de son objet et de ses principales caractéristiques

STRAK Project sollicite les Ecco Investisseurs pour un montant de 600.000 EUR. Les fonds seront utilisés de la manière suivante :

- Financement partiel de l'acquisition du foncier pour le projet 7 Noord : 350.000 EUR ;
- Financement partiel de la construction du projet 21 Noord : env. 100.000 EUR ;
- Remboursement du crédit lié à un bien afin de permettre la prise d'une sûreté hypothécaire en 1er rang : env. 90.000 EUR ;
- Le solde sera alloué au paiement des frais liées à la levée de fonds et la constitution des sûretés.

Le budget global des projets 7 Noord & 21 Noord est estimé à 10.162.760 € et la valeur de vente visée à 11.405.970 €. La marge brute prévisionnelle globale (hors frais financier et de commercialisation) est estimée à 2.091.350 €, soit 22%.

Les deux projets seront financés de la manière suivante :

Sources de financement				
	Montant 7 Noord	Montant 21 Noord	Montant total	%
Fonds propres	350.000 €	362.711 €	712.711 €	7%
Levée de fonds Ecco Nova	350.000 €	100.000 €	450.000 €	4%
Crédits bancaires	3.300.000 €	1.100.000 € (crédit construction)	4.400.000 €	43%
RDA – QP terrain	- €	389.220 €	389.220 €	4%
Préventes (Loi Breyne)	2.323.132 €	1.887.697 €	4.210.829 €	41%
TOTAL	6.323.132 €	3.839.628 €	10.162.760 €	100%

Le montant effectivement tiré sur les crédits bancaires pourrait évoluer en fonction de l'avancement de la commercialisation (Loi Breyne).

Le crédit bancaire pour la construction du projet 7 Noord n'a pas encore été octroyé, le chiffre étant repris ci-dessus étant une estimation, tenant compte d'un crédit pour l'acquisition de 900.000 €.

Les frais financiers liés à l'opération resteront entièrement à charge du porteur de projet (fonds propres) et ont été intégrés dans le budget.

PARTIE B – PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PROCESSUS DE FINANCEMENT PARTICIPATIF CONDITIONS DE LA MOBILISATION DE L'EMPRUNT DE FONDS

a)	Montant cible minimal de fonds à emprunter pour chaque offre de financement participatif	400.000 €
	Le nombre d'offres (publiques ou non) ayant déjà été conduites à leur terme par le porteur de projet ou le prestataire de services de financement participatif pour ce projet de financement participatif	/
b)	Date limite pour atteindre le montant cible de fonds à emprunter	La date de l'ouverture de l'offre est fixée au 11/06/2026 à 12h00. La date de clôture de l'offre est fixée au 25/06/2026 à 23h59, avec une extension possible jusqu'au 09/07/2026 à 23h59 si le seuil de réussite (1.000.000 €) est atteint le 25/06/2026 à 23h59. Enfin, l'offre sera clôturée anticipativement si le montant maximal est atteint avant cette date.
c)	Informations sur les conséquences si le montant cible de fonds n'est pas emprunté avant la date limite	Si le seuil de réussite n'est pas atteint le 25/06/2026 à 23h59, les fonds levés seront restitués aux investisseurs. Dans la mesure où un ou plusieurs investisseurs annulerai(en)t leur souscription(s) après la date de clôture

		de l'offre, Ecco Nova se réserve le droit de rouvrir l'offre le temps de pallier ces éventuelles annulations. En cas d'annulation, si le montant d'investissement et les frais administratifs ont été payé par l'investisseur, l'investisseur sera intégralement remboursé de son capital et des frais administratifs.
d)	Montant maximal de l'offre, s'il est différent du montant cible de fonds visé au point a)	600.000 €
e)	Montant des fonds propres engagés par le porteur de projet dans le projet de financement participatif	Le Porteur de projet n'investit pas dans la campagne de financement participatif.
f)	Modification de la composition du capital ou des emprunts du porteur de projet en rapport avec l'offre de financement participatif	<p>Au 31/12/25, la société STRAK PROJECT déclare :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Que ses capitaux propres (comptes 10/15) s'élèvent à 1.596.890 € ; • Que son endettement (comptes 17/49) s'élève à 4.362.503 €, dont : <ul style="list-style-type: none"> - Dettes à plus d'un an (compte 17) : 694.516 € ; - Dettes à long terme échéant dans l'année (compte 42) : 2.656.444 € - Dettes financières (compte 43) : 150.000 € ; - Dettes commerciales : 338.712 € ; - Dettes fiscales, salariales et sociales : 354.335 € ; - Autres dettes : 139.648 € ; - Comptes de régularisation : 0 €. <p>A la suite de la présente offre, l'endettement augmentera de 600.000 € dans le cas où le montant maximal de l'offre est levé.</p>

PARTIE C – FACTEURS DE RISQUES

Type 1	<p>Risques liés au projet</p> <p>Les risques inhérents au projet et susceptibles d'entraîner son échec peuvent concerner, sans qu'il s'agisse d'une liste exhaustive:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risques liés à l'obtention du crédit bancaire construction pour le projet 7 Noord • Risques liés aux autres projets développés par Strak Project • Risques liés à la hausse des coûts de construction dans le secteur immobilier • Risques liés à la construction d'un projet immobilier • Risques associés aux parties prenantes • Assurances et risques non assurés • Risques liés à la structure de droits réels de certains projets immobiliers • Risques liés à l'endettement de Strak Project
Type 2	<p>Risques liés au secteur</p> <p>Les risques inhérents au secteur concerné peuvent, par exemple, résulter d'une modification du contexte macroéconomique, d'une baisse de la demande dans le secteur dans lequel le projet de financement participatif intervient et de dépendances à l'égard d'autres secteurs.</p> <p>Le projet s'inscrit dans le secteur de l'immobilier résidentiel.</p> <p>Ce secteur est notamment sensible :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à la situation du marché immobilier résidentiel, plus particulièrement en Flandre Orientale ; • à l'évolution des taux d'intérêts ; • à l'évolution du pouvoir d'achat des acquéreurs.
Type 3	<p>Risques de défaut</p> <p>Le risque que le projet ou que le porteur de projet puisse faire l'objet d'une procédure de faillite ou d'insolvabilité, et autres événements concernant le projet ou le porteur de projet susceptibles d'entraîner la perte de leur investissement pour les investisseurs peuvent être causés par divers facteurs, notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> • une(profonde)modification du contexte macro économique ;

	<ul style="list-style-type: none"> • une mauvaise gestion ; • un manque d'expérience ; • de la fraude ; • l'inadéquation des financements par rapport à l'objectif commercial ; • une trésorerie insuffisante.
Type 4	<p>Risque de baisse, de retard ou d'absence de retour sur investissement</p> <p>Il existe un risque que le retour sur investissement soit plus faible que prévu, qu'il soit retardé ou que le projet fasse défaut sur les paiements de capital ou d'intérêts.</p>
Type 5	<p>Risque de défaillance de la plateforme</p> <p>Il existe un risque que la plateforme de financement participatif se retrouve dans l'incapacité temporaire ou permanente de fournir ses services.</p> <p>Pour chaque Levée de fonds, un compartiment est créé au sein du patrimoine d'ECCO NOVA FINANCE. Chaque financement accordé à un Porteur de projets par ECCO NOVA FINANCE est dès lors logé dans un compartiment distinct au sein du patrimoine d'ECCO NOVA FINANCE auquel correspondra un compte spécifiquement ouvert à cet effet et fera l'objet d'un traitement comptable adéquat, la comptabilité d'ECCO NOVA FINANCE étant tenue par compartiment. Cela signifie, notamment, que par dérogation aux articles 7 et 8 de la Loi hypothécaire du 16 décembre 1951, seuls les fonds logés dans le compartiment relatif au Porteur de projets seront affectés à l'exécution, par le Porteur de projets, de ses obligations envers les Investisseurs, à l'exception du reste du patrimoine d'ECCO NOVA FINANCE et, notamment, des autres compartiments.</p> <p>Le risque de perte totale ou partielle du capital est donc principalement lié à l'insolvabilité éventuelle du Porteur de projets auquel l'investisseur choisit de prêter son argent par l'intermédiaire d'ECCO NOVA FINANCE dans un compartiment spécifique.</p> <p>Il ne peut cependant pas être totalement exclu qu'ECCO NOVA FINANCE fasse elle-même défaut de ses obligations, en cas d'insolvabilité par exemple.</p>
Type 6	<p>Risque d'illiquidité de l'investissement</p> <p>Il existe un risque lié à l'absence d'un marché public liquide et aux limitations en matière de cession. Ecco Nova n'offre pas la possibilité de revendre son ou ses obligations.</p>
Type 7	<p>Autres risques</p> <p>Il existe des risques que, entre autres, le porteur de projet ne contrôle pas, tels que les risques politiques et réglementaires.</p> <p>Par ailleurs, les risques propres aux instruments de placement sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prêt Bullet • Absence de diversification • Faculté de remboursement anticipé • Obligation de remboursement anticipé

Afin de mitiger ces risques, tous les engagements du Porteur de projets envers ECCO NOVA FINANCE seront garantis par les éléments repris en Partie D f).

Vous trouverez en annexe III le scoring de risque associé à cette offre

PARTIE D – INFORMATIONS RELATIVES A L'OFFRE DE VALEURS MOBILIERES ET D'INSTRUMENTS ADMIS A DES FINS DE FINANCEMENT PARTICIPATIF

a)	Montant total et types de valeurs mobilières proposés	<p>Cette offre concerne l'émission d'obligations qui passent par l'entité ad hoc Ecco Nova Finance, dont le sous-jacent est un instrument de dette et dont le montant total s'élève à :</p> <p>600.000 €.</p> <p><u>Rang des obligations émises :</u></p> <p>le remboursement de la créance résultant du présent prêt est prioritaire sur le remboursement des avances en compte courant d'associé du Porteur de projets ou tout autre forme de prêt des actionnaires du Porteur de</p>
-----------	--	---

		projets. Par conséquent, ces avances et autres dettes ne pourront être remboursées aux associés du Porteur de projets et actionnaires du Porteur de projets qu'une fois l'intégralité du prêt remboursée à ECCO NOVA FINANCE.
b)	Prix de souscription	La valeur nominale des obligations s'élève à 500 €. La valeur minimale de souscription est de 500 €. La valeur maximale de souscription est de 20.000 €.
c)	Acceptation ou non des sursouscriptions et indication de la manière dont elles sont allouées	Sursouscription non acceptée
d)	Conditions de souscription et de paiement	Les conditions de souscription sont détaillées à l'article 7.1 de nos conditions générales d'utilisation . Un résumé se trouve également dans notre FAQ (« Comment investir »). Ensuite de la souscription, l'investisseur reçoit un courrier électronique de confirmation reprenant toutes les instructions nécessaires en vue d'effectuer le paiement du montant contractuellement prévu. Le paiement doit intervenir endéans un délai de 14 jours calendrier à dater de la souscription.
e)	Conservation et livraison de valeurs mobilières aux investisseurs	Les obligations sont émises aux conditions suspensives suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • L'atteinte du seuil de réussite de la Levée de fonds, à savoir 400.000 €, au terme de la période de souscription. • La constitution des suretés. • L'obtention par ECCO NOVA FINANCE de la preuve de l'accord relatif au crédit bancaire pour l'achat de 7 Noord, ainsi que de l'accord relatif au crédit bancaire et à la garantie d'achèvement de Belfius pour la construction de 21 Noord. • La réception d'une copie de l'extrait de casier judiciaire vierge de la SRL Strak Project (KYC). Ces conditions seront levées au plus tard le 15/07/2026. Ecco Nova ne fournit pas de service de conservation d'actifs.
f)	Informations concernant la garantie ou la sûreté garantissant l'investissement (le cas échéant)	
	i) le garant ou le fournisseur de la sûreté est-il une personne morale ?	Tous les engagements du Porteur de projets seront garantis par :
	ii) Identité, forme juridique et les coordonnées du garant ou du fournisseur de la sûreté	1. Une inscription hypothécaire de premier rang pour un montant de 100.000 EUR en principal, 10.000 EUR à titre d'accessoires sur les biens immobiliers suivants : - Le bien immobilier situé Staatsbaan 89 boîte 001, à Maldegem, cinquième division / Adegem 1, cadastré sous la section A, numéro 784/Z P0000, pour une superficie de deux cent septante et un mètres carrés (271 m²). - Le bien immobilier situé Staatsbaan 91 et 91+, à Maldegem, cinquième division / Adegem 1, cadastré sous la section A, numéros 784M2 P0000 et 784N2 P0000, pour une superficie de trois cent nonante-neuf mètres carrés (399 m²). - Le bien immobilier situé Molenstraat 34, à Lievegem, quatrième division / Waarschoot, cadastré sous la section C, numéros 1374/A/3 P0000 et 1374/C/3 P0000, pour une superficie de sept cent quarante et un mètres carrés (741 m²).
	iii) Nature de la garantie ou de la sûreté et conditions qui y sont attachées	2. Un mandat hypothécaire pour un montant de 500.000 EUR en principal, 50.000 EUR à titre

		<p>d'accessoires et trois années d'intérêts, devant être payés de plein droit au taux d'intérêt visé à l'article 4 pour l'inscription à effectuer, sur les biens immobiliers mentionnés ci-dessus.</p> <p>3. Cession au profit d'ECCO NOVA FINANCE du bénéfice des polices d'assurance incendie et de toutes les créances indemnitaires relatives aux immeubles hypothéqués et, plus généralement, à tous les biens donnés en garantie. En conséquence, ECCO NOVA FINANCE sera autorisée à percevoir, en lieu et place du Porteur de Projet — et, le cas échéant, du Garant — toutes indemnités généralement quelconques à cet égard, notamment les indemnités de dommages, indemnités d'assurance, etc.</p> <p>4. L'engagement de STRAK CONTEMPORARY AND MODERN BUILDING (Garant) en qualité de codébiteur solidaire et indivisible, à titre de garantie pour les montants dus à ECCO NOVA FINANCE par le Porteur de Projet.</p> <p>5. L'engagement du Porteur de Projet de ne constituer, sans l'accord exprès, préalable et écrit d'ECCO NOVA FINANCE, aucune garantie complémentaire au profit de tiers en plus des garanties précitées.</p>
g)	Information concernant un engagement ferme de rachat des valeurs mobilières (le cas échéant)	
	Description de l'accord de rachat	Non applicable
	Délai de rachat	Non applicable
h)	Informations sur le taux d'intérêt et l'échéance	
	Taux d'intérêt nominal	<p>Le taux d'intérêt annuel brut s'élève à 9%.</p> <p>Le remboursement du capital se fait à l'échéance du prêt (in fine) et les intérêts sont payés chaque année à terme échu.</p> <p>En cas de retard de remboursement, ce taux sera majoré de 2% sur la période de retard correspondant.</p> <p>Le précompte mobilier s'applique sur les intérêts perçus pour les prêts réalisés par des personnes physiques dont la résidence fiscale est en Belgique. Cette taxe s'élève actuellement à 30%, est prélevée à la source et est libératoire, cela signifie que l'investisseur ne doit pas la décaler dans sa déclaration à l'impôt des personnes physiques.</p>
	Date à partir de laquelle les intérêts deviennent exigibles	01/07/2026
	Dates d'exigibilité des paiements d'intérêts,	Cf. tableau de remboursement en annexe
	Date d'échéance (y compris les remboursements intermédiaires, le cas échéant)	<p>Cf. tableau de remboursement en annexe</p> <p>01/07/2029</p> <p><u>Faculté de remboursement anticipé :</u> Le Porteur de Projet dispose de la faculté de rembourser totalement ou partiellement l'obligation anticipativement sans indemnités de emploi.</p> <p><u>Obligation de remboursement anticipé :</u> Le Porteur de Projet est tenu de rembourser le prêt par anticipation, en tout ou en partie, lors de chaque mainlevée des sûretés portant sur les biens pris en garantie à la suite d'une vente. Le montant à rembourser anticipativement correspond à 97 % du produit de la vente concernée.</p>
	Rendement applicable	Le rendement brut annuel équivaut au taux d'intérêt nominal dans l'hypothèse du respect du tableau de remboursement contractuel en annexe.

PARTIE E – INFORMATIONS SUR LES ENTITES AD HOC

a)	Une entité ad hoc s’interpose-t-elle entre le porteur de projet et l’investisseur ? Oui
b)	Coordonnées de l’entité ad hoc Ecco Nova Finance, Société à Responsabilité Limitée (SRL), 4000 LIEGE, Boulevard Frère-Orban 35A, BE 0758.437.654.

PARTIE F – DROITS DES INVESTISSEURS

a)	Principaux droits attachés aux valeurs mobilières Les obligations émises donnent droit au paiement des intérêts et au remboursement contractuels.
b) et c)	Restrictions auxquelles sont soumises les valeurs mobilières et restrictions sur le transfert des instruments Néant
d)	Possibilité pour l’investisseur de sortir de l’investissement Ecco Nova n’organise de sortie anticipée pour les investisseurs.
e)	Pour les instruments de capitaux propres, répartition du capital et droits de vote avant et après l’augmentation de capital résultant de l’offre (en supposant que toutes les valeurs mobilières seront souscrites) Non applicable.

PARTIE G – INFORMATIONS CONCERNANT LES PRETS – NON APPLICABLE

PARTIE H – FRAIS INFORMATIONS ET RECOURS

a)	Frais imputés à l’investisseur et coûts supportés par celui-ci en relation avec l’investissement, y compris les frais administratifs résultant de la vente d’instruments admis à des fins de financement participatif Les seuls frais supportés par les Investisseurs et dus à ECCO NOVA sont : <ul style="list-style-type: none">• Les frais administratifs de qui s’élèvent à 15 € TVAC. Dans certains cas, ces frais sont offerts.• Éventuellement, la quote-part de l’Investisseur dans les frais visés à l’article 9.5 de nos conditions générales d’utilisation en cas de défaillance du Porteur de projets et à la condition que l’Investisseur accepte de les prendre en charge.
b)	Où et comment obtenir gratuitement des informations supplémentaires sur le projet de financement participatif, le porteur de projet et l’entité ad hoc Lien vers la page de campagne
c)	A qui et comment l’investisseur peut adresser une réclamation au sujet de l’investissement ou de la conduite du porteur de projet ou du prestataire de services de financement participatif Une plainte peut être déposée via le formulaire disponible en ligne via: https://www.econova.com/fr/complain Chaque plainte est traitée avec le plus grand sérieux, et dans le respect de délais clairement établis. Chaque plainte est vérifiée pour son admissibilité dans un délai de 10 jours ouvrables , et nous nous efforçons de résoudre tous les problèmes dans un délai de 3 à 20 jours ouvrables . Toutes les données relatives à une plainte seront conservées pour une durée maximale de 5 ans . Le responsable de ce processus est Pierre-Yves PIRLOT, qui peut être contacté directement à claim@econova.com .

ANNEXES :

- Échéancier de remboursement
- Déclaration de la part des personnes responsables au titre de la fiche d’informations clés attestant que, à leur connaissance, les informations figurant dans la fiche d’informations clés sur l’investissement sont conformes à la réalité et que celle-ci ne comporte pas d’omissions de nature à en altérer la portée
- Scoring de risque associé à l’offre
- Ecco Score

ANNEXE I : Échéancier de remboursement indicatif

ECHEANCIER DE REMBOURSEMENT

Montant emprunté	€ 1.000
Durée (années)	3
Taux	9,00%
Type de remboursement	Remboursement du capital in fine (bullet)

Échéance	Annuité	Intérêts	Capital remboursé	Solde restant dû
01-07-26	€ 0,00			€ 1.000
01-07-27	€ 90,00	€ 90,00	€ 0,00	€ 1.000,00
01-07-28	€ 90,00	€ 90,00	€ 0,00	€ 1.000,00
01-07-29	€ 1.090,00	€ 90,00	€ 1.000,00	€ 0,00
TOTAL	€ 1.270,00	€ 270,00	€ 1.000,00	

ANNEXE II A LA FICHE D'INFORMATIONS CLES 6994001IYI1HJC390C73 FCM25-042

Déclaration de responsabilité

Je soussigné, Ignace Schelstraete....., atteste que, à ma connaissance, les informations figurant dans la fiche d'informations clés sur l'investissement sont conformes à la réalité et que celle-ci ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Fait en date du 09/06/26 à Zelzate

Nom, Prénom

Ignace Schelstraete

Signature

Ignace Schelstraete

Ignace Schelstraete (Jun 9, 2026 17:33:02 GMT+2)

SCORING DE RISQUE RELATIF A LA CAMPAGNE "STRAK PROJECT" ETABLI EN DATE DU 09/06/2026

INTRODUCTION

Chez Ecco Nova, notre mission est de faciliter les investissements citoyens dans des projets durables et rentables. Pour ce faire, outre l'évaluation du caractère durable qui fait l'objet d'une méthodologie propre, nous nous appuyons sur un scoring de risque robuste et transparent qui permet d'évaluer le plus fidèlement possible le risque de défaut associé à chaque projet et qui assure que nos investisseurs sont pleinement informés avant de prendre des décisions d'investissement.

La méthodologie s'articule autour de plusieurs phases clés: une présélection rigoureuse de nos investment manager, une analyse approfondie suivie d'une évaluation selon un ensemble de critères diversifiés et pondérés par nos analystes, et enfin un processus décisionnel à travers notre comité d'investissement interne, éventuellement complété par des experts externes.

Notre approche allie des critères quantitatifs et qualitatifs pour fournir une évaluation du risque la plus complète possible.

Cette méthodologie est en conformité avec les exigences de la Autorité bancaire européen (ABE) et est régulièrement revue en concertation entre les analystes et la direction dans un souci d'amélioration continue.

Notre méthode se veut précise, fiable, à jour et proportionnée à la taille, au type et à la maturité des prêts proposés ainsi qu'aux caractéristiques des projets et de leurs porteurs.

L'objectif de la méthode est d'évaluer la capacité du porteur de projet à faire face à ses obligations financières actuelles et futures.

Les documents et décisions relatifs au scoring de risque sont conservés au minimum 5 ans après le remboursement intégral du prêt octroyé.

METHODOLOGIE

Notre méthodologie s'appuie sur un modèle fondé sur le jugement, intégrant des techniques statistiques et des éléments discrétionnaires dans la prise de décision.

- ✓ Chaque critère d'évaluation se voit attribuer un score de 1 à 5 ;
- ✓ Un poids de 1 à 10 est attribué à chaque critère;
- ✓ Les critères sont classés par familles et un poids est attribué à chaque famille (excepté les familles relatives aux sûretés);
- ✓ Pour chaque famille, une moyenne pondérée des points est effectuée;
- ✓ Une moyenne pondérée des points des différentes familles (hormis les familles relatives aux sûretés) est effectuée pour obtenir un résultat entre 1 et 5 ;
- ✓ Le résultat obtenu est majoré sur base du score lié aux éventuelles sûretés.

Plus le résultat est élevé, plus le risque de défaut et de recouvrement sont bas.

A chaque résultat correspond un niveau de risque allant de 1 à 5 (voir correspondances ci-dessous).



Le score et le poids accordés à chaque critère et à chaque famille de critères sont subjectifs et propres à Ecco Nova.

Ils reflètent notre expertise et notre expérience en matière d'évaluation du risque.

Il est important de souligner que bien que notre méthodologie de scoring de risque repose sur un cadre bien défini, le poids attribué à chaque critère d'évaluation est susceptible d'être ajusté au cas par cas à la discrétion du comité de crédit.

Dans pareille situation, le paramètre concerné fera l'objet d'un commentaire justificatif.

Cette flexibilité est exercée dans l'objectif exclusif de mieux refléter le risque inhérent au projet en question. Cette approche permet à Ecco Nova de faire preuve de réactivité et d'adaptabilité face aux spécificités de

L'évaluation du scoring de risque et le pricing qui en découle se base sur des informations suffisantes et à jour et s'effectue dans un délai ne dépassant pas les 3 mois précédents l'octroi du prêt.

A. SOURCES D'INFORMATIONS

Les données utilisées pour établir ce scoring proviennent de diverses sources clairement identifiées et datées, à savoir :

- Appréciation propre à Ecco Nova
- Données fournies par le porteur du projet (le "Management"), **dans ce cas, une appréciation est donnée par l'analyste sur la fiabilité de l'information**
- Données publiques
- Données comptables, auditées ou non*
- Données issues de rapports d'expertise tiers indépendants
- Données issues de fournisseurs d'informations financières, comme CreditSafemodi
- taux

Lorsque les états financiers audités ne sont pas disponibles pour les deux derniers exercices, nous l'évaluation de la situation financière du porteur de projet sur des documents établis par un conseiller fiscal, un comptable assermenté ou toute autre personne certifiée soumise à un système d'assurance qualité professionnel.

B. CATEGORIES DE RISQUE

Dans le cadre de notre évaluation, chaque projet est classé dans une catégorie de risque allant de 1 à 5 qui est directement lié à la probabilité estimée de défaut du projet. Voici comment ces niveaux se traduisent :



CATEGORIE DE RISQUE 1 : PROBABILITÉ TRÈS FAIBLE DE DÉFAUT

Les projets dans cette catégorie représentent le niveau de risque le plus bas et sont considérés comme très stables avec une excellente capacité de remboursement.

CATEGORIE DE RISQUE 2 : PROBABILITÉ FAIBLE DE DÉFAUT

Bien que ces projets comportent un risque légèrement plus élevé, ils demeurent largement fiables et possèdent de bonnes capacités financières.

CATEGORIE DE RISQUE 3 : PROBABILITÉ MODÉRÉE DE DÉFAUT

Ces projets présentent un niveau de risque intermédiaire. Bien qu'ils soient globalement solides, des fluctuations dans leur environnement interne ou externe pourraient influencer leur capacité de remboursement.

CATEGORIE DE RISQUE 4 : PROBABILITÉ ÉLEVÉE DE DÉFAUT

Les projets classés dans cette catégorie requièrent une attention particulière. Ils demeurent finançables mais sont associés à un niveau de risque plus élevé qui est compensé par un taux d'intérêt plus élevé.

CATEGORIE DE RISQUE 5 : EXCLUSION DU PROJET

Tout projet qui reçoit ce score est considéré comme trop risqué pour être financé via notre plateforme et est donc exclu de notre sélection.

C. SCORING DE RISQUE ET CONDITIONS DE L'OFFRE (PRICING)

Les critères suivants

- Le montant prêté
- La durée du prêt
- La méthode d'amortissement du capital (amortissement constant, annuité constante ou remboursement in fine « bullet »)
- Les éventuelles garanties offertes
- L'ensemble des frais à la mise en place et à la gestion de l'opération de financement participatif, à travers leur impact sur la rentabilité et les cashflow du projet financé
- Le profil de risque du porteur de projet
- Les conditions de marché au moment de l'émission de l'offre et jusqu'à la maturité

influencent directement le scoring de risque et par conséquent le taux pratiqué.

La valeur actuelle nette et la stratégie du porteur de projet ne nous paraissent pas pertinentes et ne sont pas directement prises en compte dans notre méthode.

Plus le scoring risque est élevé, plus la probabilité de défaut et le taux offert sont élevés.

De plus, certains critères individuels, tels que le 'Loan to Value' ou la solvabilité, peuvent limiter le montant prêté.

A chaque niveau de risque correspond une fourchette de taux.

Cette fourchette de taux tient compte du taux sans risque auquel est ajoutée une prime de risque. Plus le scoring est élevé, plus la prime de risque et donc le taux résultant sont élevés.

Les fourchettes actuelles sont reprises ci-dessous.

Ces fourchettes sont régulièrement mises à jour et au minimum tous les 3 mois afin de tenir compte de l'évolution du taux sans risque et des conditions de marché.

Le taux exact appliqué est ensuite établi par le comité crédit de manière discrétionnaire en tenant compte de la fourchette de taux spécifique à la catégorie de risque et des conditions de marché.

Ce taux est majoré d'une indemnité de remploi lorsqu'un remboursement anticipé est autorisé. La faculté de remboursement anticipé est généralement offerte au porteur de projet au terme d'une période de 12 mois.

L'indemnité de remploi est le plus souvent dégressive avec le temps et est systématiquement précisée dans le titre de créance consultable préalablement à la souscription.

Enfin, les éléments ayant contribué à l'évaluation du risque crédit et des conditions de l'offre sont conservés pour une durée minimale de 5 ans après l'échéance de l'offre.

D. MISE A JOUR DU SCORING DE RISQUE

Le scoring risque est établi préalablement au lancement d'une offre et est propre à une situation et un contexte et se repose sur certaines hypothèses découlant de ce contexte.

Cependant, ce contexte peut évoluer positivement ou négativement et le résultat du scoring de risque est susceptible d'être impacté.

Ecco Nova n'effectue pas de mise à jour régulière de son scoring mais sera amenée à le faire en cas de défaut effectif ou présumé.

F. AUTRES POLITIQUES ET PROCEDURES

Nous veillons à ce que toutes les informations quantitatives fournies aux clients soient accompagnées d'un exposé qualitatif et d'autres informations supplémentaires qui peuvent être nécessaires pour permettre aux clients de bien comprendre les informations quantitatives.

Ces informations quantitatives se trouvent dans la colonne « Informations quantitatives complémentaires et commentaires » du scoring de risque ci-après.

EVALUATION DU SCORING DE RISQUE

Evaluation qualitative de l'entreprise et de son marché							
	Valeur	Origine de l'information	Date de l'information	Informations quantitatives complémentaires et commentaires	Score	Poids	Echelle d'évaluation
Expérience, connaissance et complémentarité de l'équipe managériale de l'entreprise		Donnée publique		Ignace Schelstraete est à la tête de Strak Project. +30 ans d'expérience dans l'immobilier.	3	10	Score laissé à l'appréciation de l'analyste et du comité crédit
Complémentarité et diversité de l'actionariat de l'entreprise				Actionnaire unique	2	5	Score laissé à l'appréciation de l'analyste et du comité crédit
Impact des conditions macroéconomiques de la juridiction où le projet se déroule					3	6	Score laissé à l'appréciation de l'analyste et du comité crédit
Exposition/Risque AML					3	5	Cf. politique AML
Réputation de l'entreprise					3	8	Score laissé à l'appréciation de l'analyste et du comité crédit sur base d'outils tels que Trustpilot ou outils similaires
Âge de la société ou âge de la société mère en cas de SPV					5	5	Moins de 2 ans = exclusion ; entre 2 et 3 ans = 1 ; entre 3 et 4 ans = 2 ; entre 4 et 5 ans = 3 ; entre 5 et 6 ans = 4 ; + de 6 ans = 5
Parts de marché				Les projets sont réalisés dans une zone limitée autour du siège de la société (Zelzate).	3	3	Score laissé à l'appréciation de l'analyste et du comité crédit
Potentiel de croissance du marché anticipé					3	5	Score laissé à l'appréciation de l'analyste et du comité crédit
Niveau de concurrence du marché					3	3	Score laissé à l'appréciation de l'analyste et du comité crédit
Localisation géographique					4	10	Score laissé à l'appréciation de l'analyste et du comité crédit
SCORE TOTAL	3,25						
Evaluation des performances financières passées de l'entreprise							
	Valeur (Année N-3/N-2/N-1/Moyenne)	Origine de l'information	Date de l'information	Informations quantitatives complémentaires et commentaires	Score	Poids	Echelle d'évaluation
Chiffre d'affaires (consolidé)	246.884 € 3.038.146 € 3.805.369 € 2.363.466 €				2	5	Exclusion en-dessous de 500k€ ; Entre 500 et 1.000k€ = 1 ; entre 1.000k et 2.500k€ = 2 ; entre 2.500 et 4.000k€ = 3 ; entre 4.000k€ et 6.000k€ = 4 ; +6.000k€ = 5 (basé sur la moyenne des 3 dernières années)
Ratio de solvabilité ((niveau de fonds propres + prêts subordonnés à l'offre en cours)/ total du bilan)	21,2% 19,0% 24,9% 21,7%				3	7	Exclusion en-dessous de 5% ; de 5 à 10% = 1 ; 10,1 à 20% = 2 ; 20,1 à 30% = 3 ; 30,1 à 40% = 4 ; +40% = 5
Marge brute (Marge brute / Chiffre d'affaires)	15,8% 13,9% 26,6% 18,7%				2	10	Jusqu'à 10% = 1 ; 10 à 20% = 2 ; 20% à 30% = 3 ; 30% à 50% = 4 ; +50% = 5
Rentabilité de l'actif (bénéfice de l'exercice / total de l'actif)	2,3% 0,2% 7,8% 3,4%				1	5	Si négatif = 0 ; 0 à 5% = 1 ; 5 à 8% = 2 ; 8 à 10% = 3 ; 10 à 15 = 4 ; +15% = 5
Liquidité (actifs circulants / dettes à moins d'un an hors comptes courants associés)	456,4% 172,2% 149,6% 259,4%				5	5	Jusqu'à 1 = 1 ; 1 à 1,2 = 2 ; 1,2 à 1,5 = 3 ; 1,5 à 1,8 = 4 ; +1,8 = 5
SCORE TOTAL	2,53						

Evaluation des projections financières de l'entreprise, basée sur des hypothèques solides et prudentes au vu des données historiques et des conditions de marché attendues

	Valeur	Origine de l'information	Date de l'information	Informations quantitatives complémentaires et commentaires	Score	Poids	Echelle d'évaluation
Taux de fonds propres post opération(s) de financement en cours (fonds propres + prêts subordonnés à l'offre en cours / Total du passif projeté)	22,6%				2	10	Subside compris! 0 à 10% = 1 ; 10,1 à 20% = 2 ; 20,1 à 30% = 3 ; 30,1 à 40% = 4 ; +40% = 5
Ratio Fonds Propres* (FP*) / FP* + quasi FP post opération(s) de financement en cours *tenant compte des prêts subordonnés à l'offre en cours	66,2%				5	5	0 à 25% = exclusion ; 25 à 35% = 1 ; 36 à 45% = 2 ; 46 à 55% = 3 ; 56 à 65% = 4 ; +66% = 5
Apport propre historique du porteur de projet (Capital + Apport en CC) / Montant prêté via le présent financement (Skin in the game)	2,4				3	5	< 1; 0 ; 1 à 2 = 1 ; 2 à 3 = 3 ; 3 à 4 = 3 ; 4 à 5 = 4 ; > 5 = 5
SCORE TOTAL	3,00						

Evaluation des 2 projets financés (7 Noord et 21 Noord), basée sur des hypothèses solides et prudentes au vu des données historiques et des conditions de marché attendues

	Valeur	Origine de l'information	Date de l'information	Informations quantitatives complémentaires et commentaires	Score	Poids	Echelle d'évaluation
Type de projet financé					4	10	Immobilier = 4 ; Photovoltaïque = 5 ; Grand éolien = 4 ; Hydroélectricité = 4 ; Cogénération gaz = 4 ; Cogénération biomasse = 3 ; Bio-méthanisation = 2
Niveau de développement du projet					3	10	Promotion: Avec permis = 3 ; Sans permis = 0 Rénovation: Avec permis/ Sans permis nécessaire = 5 ; Sans permis (si nécessaire) = 3
Complexité du montage juridico-financier				Le prêt finance notamment l'acquisition de foncier, qui sera détenu par une autre structure (même actionnaire) avec renonciation au droit d'accession au profit de Strak Project.	4	5	Score laissé à l'appréciation de l'analyste et du comité crédit
Taux de fonds propres post opération(s) de financement en cours (fonds propres + prêts subordonnés à l'offre en cours / Budget total du projet)	7,0%			Moyenne des 2 projets	1	10	Subside compris! 0 à 10% = 1 ; 10,1 à 20% = 2 ; 20,1 à 30% = 3 ; 30,1 à 40% = 4 ; +40% = 5
Ratio Fonds Propres* (FP) / FP* + quasi FP post opération(s) de financement en cours *tenant compte des prêts subordonnés à l'offre en cours	54,3%			Moyenne des 2 projets	4	5	0 à 25% = exclusion ; 25 à 35% = 1 ; 36 à 45% = 2 ; 46 à 55% = 3 ; 56 à 65% = 4 ; +66% = 5
Marge brute prévisionnelle sur base de la valeur estimée ou Taux interne de rentabilité	23%			Moyenne des 2 projets	1	10	Exclusion en dessous de 20% : 20 à 24% = 1 ; 25 à 29% = 2 ; 30 à 34% = 3 ; 35 à 39% = 4 ; + 39% = 5. Majoration de 1 point pour les opérations de marchand de bien car cycle court.
Ratio Loan-to-Value	84,2%			Moyenne des 2 projets	1	5	0 à 60% = 5 ; 60 à 70% = 4 ; 70 à 75% = 3 ; 75 à 80% = 2 ; +80% = 1
Ratio loan-to-cost	98,5%			Moyenne des 2 projets	2	5	0 à 80% = 5 ; 80 à 90% = 4 ; 90 à 95% = 3 ; 95 à 100% = 2 ; +100% = 1
Taux de couverture de dette (DSCR) min.	116%				2	10	0 à 110% = Exclusion ; 111 à 115% = 1 ; 116 à 120% = 2 ; 121 à 125% = 3 ; 126 à 140% = 4 ; +140% = 5
Niveau de commercialisation	32,5%				3	10	0 à 20% = 1 ; 20 à 25% = 2 ; 26 à 35% = 3 ; 36 à 45% = 4 ; + 45% = 5
Ecco Score	Satisfaisant				2	5	Excellent = 5 ; Très bon = 4 ; Bon = 3 ; Satisfaisant = 2 ; insuffisant = 1
SCORE TOTAL	2,41						

Caractéristiques du prêt							
	Valeur	Origine de l'information	Date de l'information	Informations quantitatives complémentaires et commentaires	Score	Poids	Echelle d'évaluation
Utilisation des fonds				Les fonds sont principalement utilisés pour acquérir du foncier en vue d'un projet RTB et permettre la prise d'une sûreté hypothécaire en 1er rang.	5	3	Score laissé à l'appréciation de l'analyste et du comité crédit
Type de remboursement					2	3	Amortissement constant du capital = 5 ; Annuités constantes = 4 ; Remboursement du capital in fine = 2
Durée du prêt					4	5	0 à 24 mois = 5 ; 25 à 48 mois = 4 ; 49 à 72 mois = 3 ; 73 à 96 mois = 2 ; +97 mois = 1
SCORE TOTAL	3,73						

Appréciation de la garantie sur le capital, le cas échéant. NA

Evaluation de la robustesse du garant, NA

Evaluation de la valeur de la sûreté éventuelle

	Valeur	Origine de l'information	Date de l'information	Informations quantitatives complémentaires et commentaires	Score	Poids	Echelle d'évaluation
Type de sûreté					5	5	Hypothèque en rang 1 = 5 ; Hypothèque en rang 2 = 3 ; Autre: Score laissé à l'appréciation de l'analyste et du comité
Ratio loan to value de l'actif donné en garantie				DONNER APPRECIATION VALEUR ACTIF (Cf. article 10 RTS)	4	10	Exclusion au-dessus de 100%. 90 à 100% = 1 ; 85 à 90% = 2 ; 75 à 85% = 3 ; 60 à 75% = 4 ; -60% = 5
Liquidité de l'actif donné en garantie					2	5	Score laissé à l'appréciation de l'analyste et du comité crédit
Volatilité de la valeur de l'actif donné en garantie					3	5	Score laissé à l'appréciation de l'analyste et du comité crédit
SCORE TOTAL	3,60						

Synthèse des critères d'évaluation

	Score	Poids	Commentaires
Score qualitatif de l'entreprise et son marché	3,25	5	
Score des performances financières passées de l'entreprise	2,53	5	le poids est adapté selon l'approche (project finance ou corporate finance)
Score des projections financières futures de l'entreprise	3,00	5	le poids est adapté selon l'approche (project finance ou corporate finance)
Score du projet	2,41	5	le poids est adapté selon que le projet est logé dans un SPV.
Score des caractéristiques du prêt	3,73	2	
Score de robustesse de la garantie sur le capital (le cas échéant)	0,00	BONUS	
Score de la robustesse du garant	0,00	BONUS	
Score de la valeur de la garantie	3,60	BONUS	
SCORE GRAND TOTAL	3,24		

Catégorie de risque

3

**Catégorisation du risque et correspondance des taux
(dernière mise à jour le 01/01/2026)**

CATEGORIE 1	Score total supérieur à 4 => taux inférieur ou égal à 5%
CATEGORIE 2	Score total compris entre 3,5 et 4 => taux compris entre 5% et 7%
CATEGORIE 3	Score total compris entre 3 et 3,5 => taux compris entre 7% et 9%
CATEGORIE 4	Score total compris entre 2,5 et 3 => taux supérieur ou égal à 9%
CATEGORIE 5	Score total inférieur à 2,5 (PROJET NON ADMIS PAR ECCO NOVA)

Critère	Valeur	Score des références	Commentaire
Environnement (E)			
1. Type de construction			
Nouvelle construction de maisons sur terrain vierge		30	
Nouvelle construction d'appartements sur terrain vierge		35	
Nouvelle construction d'appartements sur terrain vierge sur dent creuse		40	
Rénovation légère (toiture/ chassis)		40	
Démolition / reconstruction neuve	45	45	
Réhausse de bâtiment		50	
Rénovation lourde (isolation/chassis/système de chauffage)		55	
2. Mobilité			
Mobi score ou score de mobilité Realo	7	6,9	
Dispositions particulières mises en place pour favoriser la mobilité alternative	4	10	
3. Energie			
Consommation d'énergie spécifique (kWh/m2/an) inférieure à 85 (PEB A/A+)	10	10	
Consommation d'énergie spécifique (kWh/m2/an) comprise entre 85 et 170 (PEB B)		7,5	
Consommation d'énergie spécifique (kWh/m2/an) comprise entre 170 et 255 (PEB C)		5	
Consommation d'énergie spécifique (kWh/m2/an) supérieure à 255 (PEB D et moins)		0	
4. Gestion de l'eau			
Gestion intelligente de l'eau de pluie	3	5	
5. Méthode de construction			
Méthode de construction privilégiant des matériaux durables		10	
6. CERTIFICATION BREEAM (ANNULE ET REMPLACE LES CRITERES 2 à 5)			
Inférieur à 45%		0	
Bon ou supérieur à 45%		10	
Très bon ou supérieur à 55%		20	
Excellent ou supérieur à 65%		30	
Exceptionnel ou supérieur à 85%		40	
SOCIAL (S)			
Attention particulière donnée au bien être des habitants (espaces verts etc)		5	
Dispositions particulières favorisant l'inclusion sociale (coliving/logement intergénérationnel etc)		10	
Mise en location à une agence immobilière sociale		10	
GOVERNANCE (G)			
Profil de l'emprunteur			
Structure de type coopérative ou société à finalité sociale		10	
Toute innovation sur le plan environnemental, social ou de la gouvernance		10	

Ecco score	69	Satisfaisant
-------------------	-----------	---------------------

Catégorisation de l'Ecco Score	
Insuffisant	Ecco score inférieur à 60
Satisfaisant	Ecco score entre 60 et 70
Bon	Ecco score entre 70 et 80
Très bon	Ecco score entre 80 et 90
Excellent	Ecco score supérieur à 90






FCM25-042 FIC ADOBE FR

Final Audit Report

2026-06-09

Created:	2026-06-09
By:	Bruno Dufays (b.dufays@econova.com)
Status:	Signed
Transaction ID:	CBJCHBCAABAAwPB1fM1Jqm3osKr_eKyVatLREye6zCAY

"FCM25-042 FIC ADOBE FR" History

-  Document created by Bruno Dufays (b.dufays@econova.com)
2026-06-09 - 2:34:19 PM GMT
-  Document emailed to Ignace Schelstraete (ignace@strakbv.be) for signature
2026-06-09 - 2:34:25 PM GMT
-  Email viewed by Ignace Schelstraete (ignace@strakbv.be)
2026-06-09 - 3:30:17 PM GMT
-  Document e-signed by Ignace Schelstraete (ignace@strakbv.be)
Signature Date: 2026-06-09 - 3:33:02 PM GMT - Time Source: server - Signature Appearance Selected: TYPE
-  Agreement completed.
2026-06-09 - 3:33:02 PM GMT